

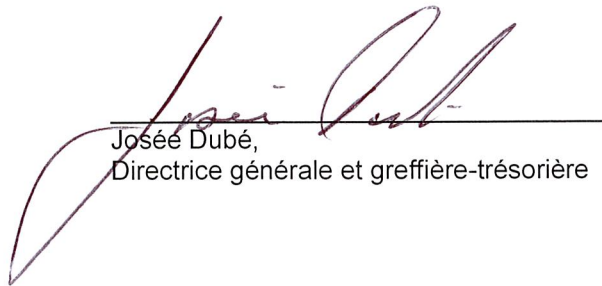
**MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR
MRC DE TÉMISCOUATA
PROVINCE DE QUÉBEC**

AVIS PUBLIC

Aux contribuables d'Auclair, avis public est donné par la directrice-générale et greffière-trésorière, Josée Dubé, que la Municipalité d'Auclair a adopté le règlement numéro 2023-02, à la séance du conseil du 14 août 2023. Règlement concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autre espèces exotiques envahissantes.

Le règlement adopté est disponible au bureau municipal.

Donné, ce 16^{ème} jour d'août de l'an deux mille vingt-trois.



Josée Dubé,
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Josée Dubé, Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité d'Auclair, certifie avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil municipal, le 16 août 2023, entre 8h00 et 12h00.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 16 août 2023